

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT REGLEMENTATION**  
**DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT N°2024/10/162**

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi du 07/01/1983 ;

**Vu** le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route ;

**Vu** les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation, Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux pour l'exploitation et la maintenance du réseau de la fibre optique Ardèche Drôme Numérique (ADN), réalisés par l'entreprise AXIONE, 15 Rue Laurent Lavoisier, 26800 Portes les Valence de réglementer provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la commune ;

**Vu** la demande d'un arrêté de circulation et de stationnement du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, au nom du sous-traitant AXIONE chargé de la maintenance du réseau public de fibre optique ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Dans la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, la société AXIONE, pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement, de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre d'une intervention dans les chambres et utilisation d'une nacelle pour l'exploitation et la maintenance du réseau ADN sur toutes les rues et voies de la commune.

**ARTICLE 2** :

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à charge de l'entreprise AXIONE en fonction des impératifs des interventions.

**ARTICLE 3** :

Les autorités de la communauté de Brigades de Gendarmerie de La Voulte sur Rhône et de police municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 21 octobre 2024

Le Maire,

Christophe VIGNAL

